



LAC SIMON

DESCRIPTION

La réserve du Lac Simon comprend :

- les lots 4-1, 5 et 6 du rang 4;
- le lot 8 du rang 5;
- le bloc B du rang 5;
- le bloc C du rang 6;

tous du cadastre du canton de Vauquelin.

Ces terres ont une superficie totale de 326 hectares.

LOCALISATION

La réserve de Lac Simon est située sur la rive ouest du Lac Simon, à 32 kilomètres au sud-est de Val-d'Or.

HISTORIQUE FONCIER

31 décembre 1941

Le Québec adopte la *Loi des terres et forêts*, qui prévoit la réservation de terres n'excédant pas 133 550 hectares (330 000 acres) au bénéfice des Indiens par le transfert de l'usufruit.

24 juillet 1946

Le gouvernement du Québec émet des lettres patentes pour fins de culte à la *Corporation épiscopale catholique du diocèse d'Amos* visant les blocs B et C de l'arpentage primitif du canton de Vauquelin.

6 septembre 1962 - NUMÉRO D'ENREGISTREMENT X17185

Décret en conseil 1469 du gouvernement du Québec transférant au gouvernement du Canada la régie et l'administration de la demie nord du lot 4, les lots 5 et 6 du rang 4, les lots 1 à 7 du rang 5 ainsi que le bloc A, tous du canton de Vauquelin. Ces terres sont cédées en vertu de l'article 67 de la *Loi des terres et forêts* (chap. 93, S.R.Q. 1941). Superficie d'environ 672 acres.

7 novembre 1968 - NUMÉRO D'ENREGISTREMENT 7068

La *Corporation Épiscopale catholique du diocèse d'Amos* loue pour 99 ans au gouvernement du Canada, une partie du bloc B d'une superficie d'environ 46 acres.

14 décembre 1976 - NUMÉRO D'ENREGISTREMENT 52658

Annulation des lots 1 à 7 du rang 5 ainsi que le bloc A et remplacement par le lot 8 du rang 5, canton de Vauquelin, en vertu de l'article 2174a du *Code civil*.

27 mai 1987

Mise en vigueur de la *Loi sur les terres du domaine de l'État* (c. T-8.1). L'article 38 de cette loi mentionne ce qui suit :

À l'expiration d'un délai de trente ans à compter de la date des lettres patentes, les conditions et restrictions dont était assortie une cession à titre gratuit cessent de s'appliquer et la cession devient irrévocable [...] Le présent article s'applique également à toutes les cessions faites à titre gratuit par la délivrance de lettres patentes avant le 27 mai 1987, comme s'il avait été en vigueur à la date de la délivrance des lettres patentes.

13 mai 1994 - NUMÉRO D'ENREGISTREMENT 244309

Le gouvernement du Canada achète de la *Corporation épiscopale catholique romaine d'Amos* le bloc B du rang 5 et le bloc C du rang 6 du cadastre du canton de Vauquelin.

19 décembre 1996 - NUMÉRO D'ENREGISTREMENT 249166

Décret en conseil 1996-1955 du gouvernement du Canada pour ajouter à la réserve indienne du Lac Simon les terres achetées le 13 mai 1994.

CHRONOLOGIE DE L'ARPENTAGE DES LIMITES

- 1) **1963** : arpentage des limites extérieures par Robert Pelchat;
- 2) **1978** : nettoyage des limites extérieures par la bande;
- 3) **1990** : vérification de l'état des limites extérieures par Yvon Sanfaçon;
- 4) **2001** : réarpentage des limites extérieures, restauration et pose de poteaux de bois par Michel Brunet.